



RECLESNE, le 5 novembre 2009

Monsieur Michel CHATRIEUX
Commissaire Enquêteur

Objet : Régularisation ICPE
Elevage de vaches allaitantes et de porcs
EARL LAMARRE
Commune de RECLESNE

Monsieur,

Notre expérience de l'enquête publique de juillet 2004 et ses suites, et ce que l'on a perçu de votre attitude après l'entretien - cependant très ouvert - que nous avons eu avec vous le 5 octobre dernier, nous amènent à penser qu'il est inutile de perdre du temps à vous faire part de nos remarques et de nos objections sur ce dossier ; nous préférons les garder pour la suite de la procédure. Nous avons donc demandé à nos adhérents de boycotter cette enquête publique car notre position et nos propositions sont parfaitement connues de tous.

En effet, vous ne vous êtes même pas donné la peine de répondre à notre invitation à participer à la journée d'étude sur l'élevage porcin en Bretagne (visite de la station de recherche sur les méthodes d'élevage porcin du CRECOM, gérée et par le Conseil Général et par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), organisée de longue date par la Communauté de Commune de l'Autunois. A cette visite participait notamment le Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire –Monsieur GILLOT– chargé de l'agriculture, manifestement plus curieux que vous de mieux connaître les divers modes d'élevage porcin aujourd'hui envisageables, et leur étude comparative. Votre participation à cette journée n'aurait aucunement entaché l'indépendance et l'impartialité dont vous devez faire preuve.....

Vous n'avez pas non plus jugé opportun de mettre à la disposition du public autunois un second registre d'observations en mairie d'Autun, alors même que les conditions d'accès au volumineux dossier et surtout au registre d'observations étaient très limitées en mairie de RECLESNE.

Tout ceci prouve que, finalement, vous n'êtes, ni à la recherche d'éléments d'appréciation (vous auriez pu nous demander les conclusions de la visite en Bretagne !), ni un adepte de la participation citoyenne, ce qui est fort regrettable pour un Commissaire-enquêteur ! En outre, nous nous permettons de vous rappeler que nous sommes toujours en attente de documents qui vous ont été demandés le 14 octobre par Monsieur Pierre BOYER, Membre de S.E.V.E.

Le projet présenté à nouveau est quasiment identique à celui de 2004 hormis la localisation du plan d'épandage des déjections animales, et représente un dossier, certes volumineux, mais largement redondant et très faiblement élaboré. Après analyse, il montre de singulières carences informationnelles sur pratiquement toutes les rubriques réglementaires censées le constituer.

Ces carences font obstacle à toute appréciation réelle des dangers du projet pour l'environnement.

Ces carences, manifestes, ne devraient pas vous échapper !

Il faut croire que le pétitionnaire, fort de l'appui que la Direction départementale des services vétérinaires et la Préfecture de Saône-et-Loire lui ont apporté jusqu'à présent, se refuse à comprendre le sens et la portée du jugement rendu par le T.A. de DIJON le 30.09.2008. Il est regrettable qu'il n'ait pas jugé utile de profiter de ce nouveau dossier pour prendre en compte l'ensemble des problèmes (environnementaux, sociétaux, et économiques) posés par un tel projet aux portes du Parc Naturel Régional du Morvan.

Il était – et il est toujours – possible de trouver des solutions acceptables par tous.

Devant une telle situation qui va conduire à de nouveaux affrontements, il nous semble qu'il est de votre devoir de contribuer à la recherche des solutions possibles (par exemple par celles évoquées trop rapidement dans le dossier du pétitionnaire)

Dans cette perspective, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos salutations distinguées.

Pour le Bureau,
Le Président :

Bernard BAILLY